

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET SPÉCIALISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT À LA CERTIFICATION ONSSA DES COOPÉRATIVES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET – AMEAL –

Généralités

Entité : Institut Européen de Coopération et de Développement Maroc « IECD Maroc »

Objet : Recrutement d'un cabinet spécialisé dans la certification de qualité pour accompagner les coopératives et entrepreneurs bénéficiaires du projet AMEAL

Période estimée : Jusqu'à **février 2026**

Date limite de dépôt des offres : 01/10/2025 à 00 :00

Date estimée de démarrage : Dès validation de la sélection (ASP)

Sélection d'un cabinet spécialisé pour l'accompagnement des coopératives vers la certification

I. Contexte et justification

Dans le cadre du projet AMEAL, mis en œuvre dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua, un appui particulier est accordé au renforcement des capacités des coopératives et entrepreneurs accompagnés afin de garantir une meilleure qualité de leurs produits et leur accès à de nouveaux marchés. La certification ONSSA constitue un levier stratégique pour assurer la conformité des produits aux normes sanitaires et de qualité, leur valorisation sur le marché national et international, ainsi que leur participation active à des salons professionnels.

Afin de permettre aux coopératives les plus matures de franchir cette étape déterminante, le projet souhaite recruter un cabinet spécialisé dans l'accompagnement à la certification de qualité, capable de préparer et de soutenir les coopératives dans ce processus, et de les conduire à l'obtention effective de la certification avant février 2026 pour 4 coopératives bénéficiaires du projet.

II. Objectif

L'objectif est de sélectionner un cabinet spécialisé pour :

- Diagnostiquer l'état des lieux des coopératives accompagnées par le projet.
- Identifier 4 coopératives ayant le plus fort potentiel pour obtenir la certification.
- Assurer un accompagnement personnalisé et un suivi rapproché afin de permettre aux coopératives sélectionnées d'obtenir la certification ONSSA.
- Sensibiliser l'ensemble des groupes des coopératives bénéficiaires sur l'importance de la certification et son rôle dans la valorisation et la commercialisation des produits.

III. Missions et tâches du prestataire

1. Diagnostic préalable

- Réaliser une analyse des coopératives bénéficiaires du projet AMEAL afin d'évaluer leur niveau actuel de préparation.
- Identifier les produits et services à fort potentiel de valorisation et conformes aux standards de qualité.
- Évaluer les processus de production, la qualité des matières premières et la conformité aux normes applicables.
- Identifier les lacunes et besoins spécifiques de chaque coopérative.
- Proposer une liste priorisée des coopératives éligibles à la certification, sur la base de critères objectifs et mesurables.
- Fournir un rapport de diagnostic détaillé avec recommandations et actions correctives.

2. Sensibilisation

- Organiser des sessions de sensibilisation sur l'importance et les avantages de la certification pour l'ensemble des groupes bénéficiaires du projet AMEAL (20 groupes dans 16 villages).
- Élaborer le matériel pédagogique et adapter les messages au profil des bénéficiaires.

3. Accompagnement à la certification

- Fournir un accompagnement technique et personnalisé aux coopératives sélectionnées.
- Appuyer la mise en place ou l'amélioration des systèmes de production et de gestion de la qualité.
- Réaliser des sessions de coaching et un suivi régulier afin de combler les écarts identifiés lors du diagnostic.
- Assurer l'accompagnement jusqu'à l'obtention de la certification ONSSA pour les 4 coopératives sélectionnées

IV. Livrables attendus

- Rapport de diagnostic préalable avec la liste des coopératives éligibles.
- Programme et dispositif de formation pour les sessions de sensibilisation.
- Plan d'accompagnement individualisé pour chaque coopérative sélectionnée.
- Rapports de suivi et conformité en vue de la certification.
- Attestations ou preuves de certification obtenues pour les coopératives/entrepreneurs concernés.

V. Délais de réalisation

Le processus devra aboutir à l'obtention des certifications d'ici février 2026. Les ateliers de sensibilisation devront, quant à eux, être organisés avant la fin du mois de décembre 2025.

VI. Soumission des propositions

Les prestataires intéressés sont invités à soumettre leur proposition technique et financière complète au plus tard le 01/10/2025 à minuit, La proposition doit inclure :

- Une proposition technique : méthodologie, approche de diagnostic, plan de sensibilisation, accompagnement et suivi.
- Une proposition financière : budget détaillé couvrant l'ensemble des coûts liés à la mission et aux livrables.

VII. Conditions de soumission

- Seuls les cabinets disposant d'une expertise avérée en matière d'accompagnement à la certification de qualité et capables de couvrir l'ensemble des missions décrites sont invités à soumettre leur candidature.
- L'intervention se déroulera exclusivement sur le territoire du projet, dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua.
- Le transport des équipes est assuré par le projet et ne doit pas être inclus dans le budget.

13. Dépôt des candidatures

Les dossiers complets doivent être envoyés au plus tard le 01 Octobre 2025 à l'adresse suivante :

- abla.hamza@iecd.org
- elmehdi.maarouf@iecd.org